

REUNION DE QUARTIER 5 : CENTRE

(samedi 21 Mai 2011)

- Présents : Une trentaine de personnes
- René Buron / Joseph Le Chapelain / Sophie Charensol / Pierre Laffitte / Féthi Boukadida /
- Jean-Jacques Trichot / Jérôme Rodella
- M. Burger, Mme Flament, délégués du quartier

OBJECTIFS : ECHANGE D'INFORMATION

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et rappelle l'objectif de cette réunion (échange d'information). Il aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.

- Par décret récent du 1^{er} ministre, et suite à la procédure initiée par la commune, Saint-Paul s'appelle désormais officiellement Saint-Paul de Vence.
- Le résultat du recensement de 2010 : la commune avec ses 3.535 habitants dépasse le cap des 3.500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est dorénavant concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme (sous peine de pénalités) de 20 % de logements conventionnés sur son territoire.

Le Maire aborde ensuite les grands travaux prévus dans la commune :

- Extension de l'école : les travaux ont débuté depuis le 18 avril et vont durer jusqu'au début de l'été 2012. Ils consistent à la réalisation de 6 salles de classe, d'une grande salle polyvalente et d'une médiathèque municipale.
- Extension de la crèche intercommunale Saint-Paul de Vence / La Colle-sur-Loup route des Serres : augmentation de 50 % de la capacité d'accueil et création d'un jardin d'enfants à la Colle. Ces réalisations sont nécessaires pour répondre à la demande croissante des familles en matière d'accueil des enfants en bas âge.
- Le nouveau site internet de la commune (même adresse que l'ancien à savoir <http://saintpauldevence.org>) est en service. Les mises à jour et réponses ont un peu tardé du fait de l'absence pour maladie de la personne chargée de ce travail. La Maire invite les personnes présentes à indiquer sur la feuille de présence leur adresse mail pour faciliter les échanges d'information.
- Le Maire invite les personnes présentes, qui ne l'auraient pas déjà fait, à renouveler au plus vite les badges de stationnement et à faire revalider les cartes CEVI d'entrée au village pour ceux qui en possèdent.

QUESTION / REPONSES

- Stationnement des gros bus au Mas de Pierre qui pose problème aux riverains et entrave la circulation routière : un rappel sera fait à la direction de cet hôtel, pour l'utilisation de bus de plus petite capacité comme convenu initialement.
- Chemin de la Pouchounière (Ouest) : la fin des travaux sera réalisée avant la fin de cette année.
- Fosses septiques : La commune a obligation de faire vérifier leur bon fonctionnement au moins une fois tous les 4 ans. Un SPANC (service public d'assainissement non collectif) a été mis en place sur le territoire communal. Le délégataire sélectionné après mise en concurrence (Véolia Eau) contactera les résidents pour les prises de rendez-vous.
- Requalification de la RD 436 (Pénétrante du Leclerc à La Colle sur Loups) : va débiter par la partie Nord. Une intervention sera faite auprès du Conseil général pour faire procéder au nettoyage du terrain à hauteur de la route des Serres. D'après Mme Zangarelli, aucun contact n'a été pris pour régler son foncier. Peut-être que son terrain ou partie de son terrain n'est plus concerné par le projet ? La municipalité vérifiera avec le Conseil général
- Chemin de Rome : problème d'accumulation des feuilles à l'automne obstruant les collecteurs d'eau et problème de hauteur d'arbres. Monsieur Le Chapelain retrouvera les textes réglementaires applicables en la matière.
- Le Maire rappelle la collaboration de la commune avec l'Université de Nice qui s'est traduit depuis septembre 2010 par l'accueil de 25 jeunes étudiants à l'espace Verdet pour le suivi d'une formation universitaire dans le cadre d'un MAE « Art et Tourisme culturel » Bac + 5. Cette collaboration sera reconduite pour la prochaine année universitaire.
- Enquête transport : des formulaires sont encore disponibles et peuvent encore être remplis.
- Voies communales : un recensement des voies communales vient d'être effectué et sera validé lors d'un prochain Conseil municipal. Certaines voies ou impasses ne sont pas à ce jour dénommées. Le Maire invite les riverains de ces voies, à faire, des propositions de nom qui seront proposées à l'approbation du Conseil municipal.
- Chemin de Rome : fréquentation croissante de cette voie. Doit-on la mettre en sens unique ? NON (avis majoritaire des participants) ; Faut il l'élargir : NON trop coûteux de par la proximité de nombreux talus. Le seul problème réel concernant l'utilisation de cette voie est la vitesse excessive des véhicules...
- Chemin du Cercle : Le projet a été lancé avec l'accord unanime du Conseil municipal. La première phase consiste à mettre en place la coordination avec les concessionnaires concernés (ERDF, FT, etc.) afin de mettre en souterrain l'ensemble des réseaux aériens. La réfection de la chaussée suivra. Il n'est pas possible de s'engager sur un calendrier car il dépend de concessionnaires que la commune ne contrôle pas.

- Chemin du Cercle : une matérialisation peinte au sol d'un passage pourrait être envisagée pour assurer la sécurité des piétons, car la largeur de la voie ne permet pas de construire un trottoir.
- L'état du cours d'eau Le Cercle : l'entretien incombe aux riverains qui en général ne le font pas. Dans le cadre du "Contrat de rivière" de la Cagne et de ses affluents, l'entretien pourrait être pris en compte par le groupement des 7 communes membres du "Contrat de rivière".
- Prolifération des moustiques : Numéro vert : 0800 740 606. Eviter les poches d'eau. Un contact sera pris avec les services du Conseil général pour savoir si une action plus globale au niveau du département est envisagée.
- Logements des employés du Mas de Pierre chemin de Rome : les poubelles sont sorties à n'importe quelle heure : intervention auprès de la direction.
- Problème des poubelles qui restent sorties toute la journée sur le domaine public : prise de conscience des riverains. A terme, après une période expérimentale de quelques années, le Maire précise que l'enlèvement des déchets se facturera probablement au poids (la CASA a été choisie comme l'un des 4 sites pilotes au niveau national)
- Bas-côtés des routes : sera traité dans le cadre du contrat annuel d'entretien avec une société privée (travaux prévus début juin)
- Les feux de déchets verts sont encore autorisés, même s'ils ne sont pas recommandés. Il est conseillé d'utiliser plutôt la collecte des déchets verts du lundi matin. L'arrêté préfectoral interdisant ces feux est habituellement promulgué à la fin juin. Cette année de grande sécheresse, il est possible que la date de l'arrêté soit avancée.
- Le bruit est réglementé par arrêté préfectoral du 4 février 2002. Les travaux bruyants sont autorisés pour les particuliers : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h. Pour les professionnels, les travaux bruyants doivent être interrompus entre 20 h et 7 h et les dimanches et jours fériés.

Fin de réunion à 11 heures.